

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 9 août 2018 portant dissolution
de la brigade motorisée de Forges-les-Eaux (Seine-Maritime)**

NOR : INTJ1821733A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^e

La brigade motorisée de Forges-les-Eaux est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 août 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de division,
directeur des soutiens et des finances par suppléance,
G. CAZENAVE-LACROUTZ*